



## ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES MEDIATEURS FAMILIAUX

Janvier à décembre 2023

*Conformément aux textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux l'Analyse de la Pratique est obligatoire dans le cadre de l'exercice de la médiation familiale mais aussi, pour la présentation des dossiers de demande de Validation des Acquis et de l'Expérience, qui permettra le maintien de ce métier. L'Analyse des Pratiques Professionnelles permet de renforcer et/ou de développer les acquis théoriques et d'éviter les risques de « dérapages » professionnels, d'alliance tout en actualisant ses connaissances théoriques.*

*Il s'agit d'une approche concrète permettant de conceptualiser sa pratique en interrogeant les actes professionnels qui peuvent être posés de manière plus empirique.*

*Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.*

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la compétence pour :

- Comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d'alliances », repérer et analyser comment s'opèrent les dysfonctionnements, l'utilisation du cadre et de l'espace de médiation par les personnes, par le médiateur.
- Approfondir ses connaissances théoriques et, notamment, le contexte international (aspects légaux, psychologiques, sociologiques, culturels et leurs incidences sur le fonctionnement des groupes familiaux).
- Mieux maîtriser la méthodologie d'intervention spécifique aux différents contextes d'application de la médiation.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques.
- La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.
- L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse des pratiques professionnelles est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

### CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques. La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.

#### Lors de chaque séance seront repris et approfondis :

- Actualisation des techniques, courants et théories utilisées dans le cadre de l'exercice des fonctions professionnelles.
- Actualisation du cadre légal d'exercice de la médiation familiale
- Actualisation du Droit de la Famille.
- Approfondissement des techniques d'entretiens familiaux.
- Approfondissement des approches psychologiques de l'enfant, du couple, du conflit.

V1 01/09/22

## ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

## FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par les formateurs suivants :

- **Pascal ANGER**, formateur, analyseur de pratiques professionnelles et superviseur depuis de nombreuses années (Espaces Rencontres, Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux). Il est formé en psychologue et en thérapie familiale. Il a exercé 18 ans en Espace Rencontre.
- **Marina BARTE**, médiatrice familiale Diplômée d'État, elle est juriste de formation initiale, coordinatrice du service de Médiation Familiale de l'association ESPEREM (75010) formatrice, formée à l'analyse des pratiques professionnelles (GAP) et à la thérapie familiale systémique.
- **Muriel PICARD BACHELERIE**, médiatrice familiale Diplômée d'État, formatrice et responsable pédagogique du DEMF (IFOMENE – Paris), formée à l'Analyse des Pratiques Professionnelles elle anime des groupes depuis douze années. Analyseur des Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux et Avocats.
- **Michel LOPEZ**, médiateur familial Diplômé d'État, formé à la Thérapie Familiale Analytique, Institut de Psychanalyse Groupale et familiale de Paris, formé à l'Analyse des Pratiques Professionnelles, formateur. Analyse des Pratiques Professionnelles de Médiateurs Familiaux et supervision. Il anime des groupes de professionnels depuis plus de dix années.

## PUBLIC CIBLÉ

La formation est ouverte aux médiateurs en exercice et titulaires du diplôme d'État ou en cursus de VAE, aux médiateurs généralistes justifiant d'une formation (DU) et en exercice dans le contexte familial et enfin aux avocats.

Le groupe est composé de 7 à 10 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

## PRÉ-REQUIS

Justifier d'une formation spécifique : médiation généraliste, médiation familiale.

## INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM dans l'onglet « *Votre formation en pratique* » ou au sein de l'onglet inséré dans le Padlet « *Votre formation en pratique* » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

## DUREE ET DATES

Cette session de formation est de six séances annuelles, selon les groupes, aux dates suivantes :

### Pascal ANGER

Les mardi 17 janvier 2023, mardi 14 mars 2023, mardi 16 mai 2023, mardi 27 juin 2023, mardi 12 septembre 2023, mardi 14 novembre 2023.

### Marina BARTE

Les vendredi 13 janvier 2023, vendredi 10 mars 2023, vendredi 12 mai 2023, vendredi 7 juillet 2023, vendredi 8 septembre 2023, vendredi 10 novembre 2023.

### Michel LOPEZ

- **Groupe du mardi** : mardi 10 janvier, mardi 7 mars, mardi 9 mai, mardi 4 juillet, mardi 5 septembre, mardi 7 novembre.
- **Groupe du Mercredi** : mercredi 11 Janvier, mercredi 8 mars, mercredi 10 mai, mercredi 5 juillet, mercredi 6 septembre, 8 novembre.

## Muriel PICARD BACHELERIE

- **Groupe Avocats/médiateurs le lundi de 17h à 20h30** : lundi 6 février, lundi 17 avril, lundi 6 juin, lundi 4 septembre, lundi 16 octobre, lundi 18 décembre 2023.
- **Groupes des Médiateurs familiaux :**
- **Groupe du lundi** : lundi 13 février, lundi 24 avril, lundi 14 juin, lundi 18 septembre, lundi 23 octobre, lundi 11 décembre 2023.
- **Groupe du mardi** : mardi 12 février, mardi 25 avril, mardi 13 juin, mardi 19 septembre, mardi 24 octobre, mardi 12 décembre 2023.
- **Groupe du vendredi** : vendredi 17 février, vendredi 28 avril, vendredi 30 juin, vendredi 21 septembre, vendredi 27 octobre, vendredi 15 décembre 2023.

Les horaires sont fixés de 9.00 à 16.00 (6h) soit 36 heures annuelles. Au regard du contexte sanitaire les séances pourront être organisées à distance.

## LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

## COÛT

Le cout est de cette session de formation est de 120€ pour une journée de 6 heures soit 720€ annuelle, de 60€ pour les sessions organisées en demies-journées soit 360€. Cette session de formation peut faire l'objet d'une prise en charge employeur, qui peut solliciter un OPCO, ou d'une demande de prise en charge par un fond de formation pour les professionnels exerçant ensecteur libéral.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

## ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

**Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Mme Aïscha DADACHE [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70**

V1 01/09/22